

SOMMAIRE

- **Réforme des retraites : un déni démocratique assumé**
- **Emploi : l'Apec estime que le pire est derrière nous**
- **IBM condamné : Christian Agon doit être réintégré**
- **Emploi : davantage d'embauches, mais en CDD très courts**
- **Négociations : les syndicats unis gagnent l'encadrement du portage salarial**
- **Maternité des Bluets : mobilisation pour sauver l'établissement pionnier**
- **Saint-Vincent-de-Paul : contre la fermeture des urgences pédiatriques**

ÉDITO

BONNES VACANCES. POUR UNE RENTRÉE SUR LES CHAPEAUX DE ROUES

La Lettre électronique va prendre quelques vacances, comme la plupart de ses lecteurs, durant ce mois d'août. Ce n'est pas que l'actualité sociale prenne vraiment ses quartiers d'été, mais il faut bien recharger les batteries quelques semaines pour attaquer une rentrée sociale qui s'annonce d'ores et déjà à très hauts risques pour le gouvernement. Lui qui comptait sur l'été et sur un long préchauffage des syndicats en septembre pour faire passer sa réforme des retraites n'a pas atteint son objectif. En dépit des congés, le dossier n'a pas cessé de revenir sous les feux de l'actualité avec des centaines de rassemble-



ments, d'initiatives, notamment à l'occasion du Tour de France, pour faire signer des pétitions et les remettre aux pouvoirs publics. Nicolas Sarkozy a voulu imposer le huis clos parlementaire pour étouffer toute contestation de sa réforme, tandis qu'il tente de détourner l'attention en faisant de la surenchère policière répressive à l'occasion des récentes violences urbaines. Mais rien n'y fait : si les Français sont en vacances, la retraite est au centre de leurs préoccupations, et ils savent désormais que le 7 septembre sera le premier temps fort de cette rentrée

sociale. L'Ugict, comme toute la CGT va s'y préparer pour en assurer le plein succès.

Mesurons bien le caractère inédit de cette rentrée : à pareille date, les organisations syndicales sont d'ordinaire en train d'organiser leurs meetings, leurs conférences de presse de rentrée. Et surtout, elles ne sont pas dans un schéma unitaire. A l'inverse, ce 7 septembre, elles seront toutes là, même la CGC qui a fini par se dire qu'elle ne pouvait rester au bord du chemin, spectatrice d'une réforme dont les cadres, les professions intermédiaires, les salariés les plus qualifiés vont payer le prix. La rentrée va être décisive car, quoiqu'en dise le gouver-

nement, rien n'est joué, tant que le débat parlementaire n'est pas terminé. Et encore... En matière sociale, le rapport des forces peut inverser et bouleverser ce qui était présenté comme acquis. Souvenons nous que le CPE était lui aussi sur le point d'être promulgué quand les jeunes et les salariés se sont soulevés.

Alors, puisque c'est le moment, nous vous souhaitons de bonnes vacances et nous vous donnons rendez-vous aux premiers jours de septembre pour une rentrée sociale sur les chapeaux de roues.

Réforme des retraites : un déni démocratique assumé



Embourbé dans les affaires, le ministre du Travail, Eric Woerth, arrive à trouver de grandes satisfactions dans la tâche que lui a assignée le chef de l'Etat. C'est ainsi qu'il s'est réjoui, la semaine passée, après les travaux de la commission des Affaires sociales de l'Assemblée nationale : « *C'est un succès, cela ne pouvait pas mieux se passer* », a-t-il lancé après que celle-ci eut adopté, jeudi 22 juillet, le projet de loi de réforme des retraites, qui relève l'âge légal de soixante à soixante-deux ans. En effet, cela ne pouvait pas mieux se passer pour la majorité présidentielle qui a imposé le huis clos sur les travaux des parlementaires après avoir, durant des mois, refusé toute négociation avec l'en-

semble des organisations syndicales et imposé un calendrier à marche forcée. Tous les amendements qui contestaient le fond de la réforme ont été jugés irrecevables, sous couvert de l'article 40 de la Constitution. Par ailleurs, les temps de parole étaient chronométrés, chaque intervention ne pouvant excéder deux minutes. « *Les quelques amendements adoptés par la commission n'affectent pas la teneur du projet et son caractère régressif* », relève la CGT, pour qui « *jamais une réforme d'une telle importance n'avait été traitée avec un tel mépris de la démocratie la plus élémentaire* ».

Emploi : l'Apec estime que le pire est derrière nous

Selon le baromètre trimestriel publié mercredi par l'Agence pour l'emploi des cadres (Apec), le marché du travail pour les cadres « *s'améliore* », y compris pour les jeunes diplômés. L'enquête menée en juin montre que, au deuxième trimestre 2010, 52 % des entreprises interrogées ont recruté au moins un cadre (contre 47 % au deuxième trimestre 2009). Et 43 % prévoient un recrutement au cours du troisième trimestre (+ 8 points par rapport à 2009), ce qui place le baromètre « *à un niveau proche de la situation qui prévalait il y a deux ans* », selon l'Apec. Egalement pour la première fois depuis la fin 2008, la situation des jeunes diplômés « *s'améliore légèrement* », selon l'Apec, avec 38 % d'entreprises prévoyant de recruter un débutant (contre 34 % au troisième trimestre 2009).



IBM condamné : Christian Agon doit être réintégré



La cour d'appel de Paris a déclaré abusif le licenciement de Christian Agon, délégué CGT et ingénieur commercial chez IBM. La cour condamne la multinationale à le réintégrer dans son emploi, sous astreinte de 500 euros par jour de retard, et à lui payer l'ensemble de ses salaires depuis son licenciement en novembre 2009. Au début 2009, démarre un nouveau cycle des élections professionnelles qui va déterminer la représentativité syndicale au sein des onze établissements d'IBM France. A l'issue de ce cycle (mai 2010), seuls les syndicats ayant obtenus plus de 10 % seront habilités à négocier, les autres étant éliminés. En raison de la dégradation des conditions de travail, la CGT, qui représentait moins de 5 % en 2005, enregistre au

fil des élections intermédiaires une forte progression que la direction tente d'enrayer par la répression à l'encontre des militants de la CGT (avertissements, mises au placard, mises à pied, licenciements...). A Paris (six mille salariés, dont 80 % de cadres), la direction voit d'un très mauvais œil l'imminence de la candidature CGT d'un ingénieur commercial, Christian Agon, qui milite activement contre la baisse globale des rémunérations des commerciaux. Espérant priver la CGT d'un candidat dans le corps des ingénieurs commerciaux (plus de trois mille salariés sur Paris) où le syndicat était très peu représenté, la direction licencie Christian Agon, en pleine campagne électorale, sans autorisation de l'inspecteur du travail ! Mais rien n'y fait, la CGT progresse à l'issue des élections et fait jeu égal avec les autres syndicats représentatifs. Et, bien que licencié, Christian Agon est élu. La justice ordonne sa réintégration, et la direction se voit obligée de composer avec la CGT qu'elle tente par tous les moyens d'éliminer ! « *Au-delà d'une communication lénifiante sur le dialogue social, telle est la réalité de la politique antisyndicale menée par IBM qui collectionne de nombreuses condamnations civiles et pénales pour discrimination syndicale et entraves au droit du travail* », commentent la CGT de la métallurgie et le syndicat CGT d'IBM.

Emploi : davantage d'embauches, mais en CDD très courts

Le niveau des embauches hors intérim au deuxième trimestre a retrouvé celui d'avant la crise, mais avec une plus grande proportion de CDD de moins d'un mois (62,2 % contre 59 %), selon une estimation diffusée jeudi par l'Agence centrale des organismes de sécurité sociale (Acos). Les recrutements en CDD de plus d'un mois ont reculé (- 0,5 %) tandis qu'ils ont augmenté pour ceux de moins d'un mois (+ 2,5 %).



Négociations : les syndicats unis gagnent l'encadrement du portage salarial



Après consultation de ses organisations, la Cgt signe l'accord concernant le portage salarial. Si la Cgt reste opposée à la conception du portage salarial qui favorise une mise en concurrence des salariés et une hyperflexibilité du salariat, elle se félicite que l'intervention unie des organisations syndicales ait permis de déboucher sur des règles strictes permettant de l'encadrer. Après plusieurs mois de blocage et de stratégie de lobbying, le Prisme (patronat de l'Intérim) a capitulé en reprenant à son compte le projet alternatif soumis par quatre syndicats. Au final, l'accord stipule que :

- tout travailleur porté bénéficie d'un contrat de travail salarié sous la forme d'un CDD ou d'un CDI de droit commun ;

- le portage salarial est limité aux cadres avec un plancher de rémunération mensuelle à 2 900 euros ;
 - le travail à domicile est exclu du champ du portage salarial ;
 - les entreprises de portage salarial sont obligatoirement des sociétés dédiées exclusivement au portage salarial ;
 - l'entreprise de portage salarial fournit des prestations (accompagnement, formation, garanties financières, responsabilité civile et professionnelle...). Les sociétés maquillant du travail indépendant en travail salarié sont donc illégales.
- Sachant qu'aucune règle ne prévalait jusqu'à présent, cet accord permet de circonscrire le portage et de sécuriser les salariés portés dans leur emploi. Cette négociation constitue une véritable avancée au regard du niveau de garanties et de sécurité de l'accord qui préserve le Code du travail. Elle crédibilise la démarche unitaire (impulsée par la Cgt) qui permet de contenir les velléités du patronat et d'obtenir des garanties allant dans le sens de l'intérêt général.

La Cgt veillera donc à ce que les parlementaires mesurent la portée de cet accord et des garanties qu'il met en place, lors de sa transcription dans la loi. La Cgt prendra également toute sa place dans les organismes de suivi de l'accord et de sa période transitoire.

Maternité des Bluets : mobilisation pour sauver l'établissement pionnier

Vendredi 23 juillet, plusieurs dizaines de personnes, des employés mais aussi des parents ou des grands-parents de « bébés Bluets », ont organisé dans la matinée un rassemblement symbolique devant l'Agence régionale de santé pour réclamer une négociation de la dette de l'établissement, craignant pour la « qualité » des soins. L'ARS demande le remboursement de 1,2 million d'euros versés pour accompagner le passage à la tarification à l'activité (T2A), une mesure qui « aggrave la situation financière de l'établissement », selon un communiqué de l'association gestionnaire de l'établissement. Une délégation de l'hôpital situé dans le XII^e arrondissement de Paris a été reçue vendredi au siège de l'ARS. « Une porte s'est entrouverte pour la poursuite du dialogue », selon le communiqué. Mais, « pour l'instant, on n'a pas de réponse sur l'avance T2A », a annoncé Michel Carré, directeur de l'hôpital.



Saint-Vincent-de-Paul : contre la fermeture des urgences pédiatriques



La direction de l'AP-HP a indiqué que le redéploiement des urgences pédiatriques de Saint-Vincent-de-Paul (XIV^e arrondissement de Paris) entrainait cette semaine « dans sa phase de réalisation concrète », avec un transfert vers Necker (XV^e arrondissement) de la plupart des activités. Pour la CGT de l'AP-HP, ce transfert illustre une logique de « casse de l'hôpital public ». « Depuis 2000, l'hôpital Saint-Vincent-de-Paul, un des pôles renommés de la prise en charge de la mère et de l'enfant, a fait objet d'une farouche bataille contre sa fermeture (soixante mille signataires contre sa fermeture). A ce jour rien ne justifie cette fermeture si ce n'est la casse de l'hôpital public et la réduction des dépenses de santé », écrit le syndicat dans un communiqué.

Il s'agit d'« un pas de plus à court terme vers une situation sanitaire fortement dégradée. Un pas de plus à long terme vers une catastrophe sanitaire ». « La capacité de l'hôpital Necker n'est augmentée que de seulement vingt-neuf lits ! De qui se moque-t-on ? » s'insurge le syndicat, qui souligne que « les vingt-cinq mille urgences traitées chaque année à Saint-Vincent-de-Paul ne pourront pas être absorbées par Necker ». Il déplore « la destruction de savoir-faire et d'équipes de professionnels avec un accompagnement social déplorable des cinq cents agents dont seulement cent cinquante seront redéployés sur Necker ». « L'offre de soins pédiatriques sur la région parisienne va se réduire de fait de façon drastique, notamment avec l'objectif de fermeture annoncée d'un autre grand pôle pédiatrique parisien, l'hôpital Trousseau », conclut la CGT.